

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PUBLIE LE : 13 DEC. 2023

OBJET :

Dépôt d'un dossier de déclaration préalable :
travaux de maintenance dans le local situé sur
le terrain de BMX Livronnais

Nombre de conseillers :

En exercice : 29
Votants : 27

N° 2023.12.12

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre, le Conseil Municipal de la commune de Livron-sur-Drôme, dûment convoqué le 05 décembre 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis FAYARD, Maire.
Monsieur Sébastien AMBLARD est désigné secrétaire de séance

PRÉSENTS : Francis FAYARD, Nathalie MANTONNIER, Philippe CHAVE, Evelyne BERNARD, Jean-François FAURE, Christian CHABERT, Sébastien AMBLARD, Christiane LAMBERT, Annick BAROTEAUX, Georges CASANOVA, Marie-Christine GEAY, Elisabeth LUQUES, Laurent MANTONNIER, Nathalie SORIA, Emmanuel DELPONT, Dan VILLIOT, Fabien PLANET, Alain COURTHIAL, Matthieu NIVOT, Nicolas COLOMB, José MUNOZ ALVAREZ

REPRÉSENTÉS : Evelyne BILBOT (pouvoir à E. BERNARD), Thierry JAVELAS (pouvoir à F. FAYARD), Duilio NOVARO (pouvoir à J.F FAURE), Sébastien CHEYNEL (pouvoir à P. CHAVE), Francine DAMBRINE (pouvoir à D. VILLIOT), Emmanuelle GIELLY (pouvoir à F. PLANET)

ABSENTS : Anne-Lise VIALLO, Thierry SANCHEZ

Monsieur Philippe CHAVE, Adjoint délégué à la Protection des Populations, à la Cohésion des Territoires et au Développement Urbain informe l'assemblée de la nécessité d'engager des travaux de maintenance du patrimoine bâti de la commune.

Exposé de la délibération :

Le terrain de bicross, situé au 1280 chemin de Champagnat, sur la parcelle ZM 37, dispose d'un local mis à disposition des usagers du club de BMX. Il a été constaté de nombreuses fuites sur la toiture de ce local risquant d'impacter à court terme la solidité et l'intégrité de l'ouvrage. Il convient donc de procéder à une réfection de toiture.

Ces travaux nécessitent le dépôt d'une déclaration préalable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'Unanimité avec 27 Pour :

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire ou son représentant à procéder au dépôt d'un dossier de déclaration préalable.

Envoyé en préfecture le 13/12/2023

Reçu en préfecture le 13/12/2023

Publié le

13 DEC. 2023

SLOW

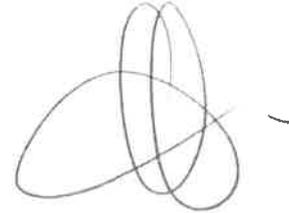
ID : 026-212601652-20231211-DELIB20231212-DE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Le secrétaire de séance,



Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le

13 DEC. 2023